

COMMUNE DE SAINT-LACTENCIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2024 – 03

en date du 03/02/2024 portant sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de LEVROUX

| | |
|-------------------|----|
| Nombre de membres | 10 |
| Présents | 07 |
| Représenté(s) | 01 |
| Votants | 08 |
| Exprimés | 08 |
| Pour | 00 |
| Contre | 08 |

L'an deux mil vingt-quatre, le trois février à 10 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry LOGIE, Maire de SAINT-LACTENCIN

Etaient présents : MM. Thierry LOGIE, Francis SEGUIN, Julien BOCHE, Cédric VERDON, Mes Halima FERRARESE, Sandrine SEGUIN et Sylvie OBOUH FEGUE.

Absent(s) : Mes Séverine CHAUVIN, Marie-Laure BRIZIOU et M. Pierre CHARON excusés.

Représenté(s) : Mme Séverine CHAUVIN a donné pouvoir à M. Thierry LOGIE.

Convocation en date du 29 janvier 2024.

Monsieur Cédric VERDON a été élu(e) secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise que, selon les dispositions de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au conflit d'intérêt, si l'un ou l'autre des membres du Conseil Municipal de SAINT-LACTENCIN devait avoir un intérêt dans ce dossier il ne pourra pas prendre part aux débats et ne pourra pas délibérer sur cette demande d'autorisation.

Vu l'arrêté n° 36-2023-12-14-00002 du 14 décembre 2023 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Ferme éolienne de Levroux pour l'exploitation d'un parc éolien, composé de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur la commune de LEVROUX,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Lactencin est appelé à donner son avis conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement,

Considérant que l'enquête publique se déroulera du jeudi 25 janvier au mardi 27 février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par Vote :

POUR 00 voix, CONTRE 08 voix, ABSTENTION 00 voix

D'émettre un avis **DEFAVORABLE** sur la demande formulée par SAS Ferme éolienne de Levroux, afin d'exploiter un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur la commune de LEVROUX.

Le Maire,

Thierry LOGIE

Le Secrétaire,

Cédric VERDON

